

**Compte-Rendu de la réunion de Conseil Municipal
Du vendredi 9 août 2024**

Le vendredi 9 août 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué conformément aux articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël CORDIER, le Maire, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Vente de la remorque

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

2. Réfection Boulodrome
3. Pose des clôtures mare de l'aire du pressoir et jardin mairie
4. Nettoyage des mares du Pavillon et Boulodrome

Présents : Madame DEBONNE Françoise
Messieurs CORDIER Joël et PIETTE Emmanuel

Absents : Messieurs CARPENTIER Marc, DELAHAYE Davy, BOURGEOIS Emmanuel, CADINOT Frédéric et THIBAUT Alex
Madame FRETIGNY Coralie

Pouvoir : Monsieur CARPENTIER Marc a donné pouvoir à Monsieur CORDIER Joël
Monsieur BOURGEOIS Emmanuel a donné pouvoir à Madame DEBONNE Françoise

Secrétaire de séance : Madame DEBONNE Françoise

Présence de la secrétaire de Mairie : Madame MENEZ Marlène

1. Vente de la remorque

Monsieur le Maire avait suggérer au Conseil Municipal du vendredi 2 février 2024, la vente de la remorque car celle-ci n'est pas utilisée.

Suite discussion, le Conseil Municipal ne soumettait pas d'objection à vendre la remorque.

Une annonce a donc été déposée, le 1er août 2024, Monsieur Michel SAKIC a acquis la remorque moyennant la somme de 1000€ (mille euros), payé par chèque bancaire du Crédit Agricole, chèque n°4397180.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le chèque en recette au profit de la commune.

De l'autoriser à sortir des biens de la commune « la remorque » et à signer tout document y afférent.

De sortir la remorque de l'immobilisation, bien acquis en 2021 et amortissable jusqu'en 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire :

- Dépose le chèque en recette pour le compte de la commune
- De sortir le bien des biens de la commune
- De sortir la remorque des immobilisations
- De signer tout document lié à ce bien et vente

2. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Réfection Boulodrome

Pose des clôtures mare de l'aire du pressoir et jardin mairie

Nettoyage des mares du Pavillon et Boulodrome

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.